



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 6114

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 6114 intitulé :

**Règlement amendant le règlement de permis et certificats numéro 6114
concernant l'ajout et la modification de certaines définitions.**

- a été adopté par le conseil municipal le **12 décembre 2016**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 décembre 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier